



### **Informations et conditions générales de vente aux professionnels**

Ces CGV aux professionnels sont prioritaires et viennent compléter les conditions générales de vente des fournisseurs. Seules les clauses particulières et imposées par les fournisseurs sont prioritaires à celles de « Bulles & Tranquilles ».

#### **1. Tarifs.**

Les prix indiqués sur les tarifs professionnels s'entendent unitaires, hors TVA et départ fournisseur. Sauf accord particulier et/ou exceptionnel.

Le minimum de quantité pour chaque commande ainsi que le colisage sont fixés par chaque fournisseur.

Tarif professionnel unique est appliqué aux CHR, cavistes, grossistes, épicerie fines, entreprises...

En cas de groupage de plusieurs commandes chez un seul destinataire, le prix des bouteilles est en fonction de chaque commande (non pas de la quantité globale du groupage).

Cependant, les frais de port appliqués sont en fonction du volume global de l'expédition et bien évidemment refacturés aux différents destinataires au prorata des quantités commandées.

#### **2. Conditionnement :**

Pour les expéditions, chaque fournisseur possède son propre conditionnement. Celui-ci sera indiqué sur chaque bon de commande.

#### **3. Réservations**

Il nous est compliqué de gérer des réservations sur 6 mois, encore moins sur une année. Nous acceptons de prendre des commandes fermes avec une livraison différée sur 3 mois maximum.

Dans le cas où le client demande une Facture Pro-forma pour valider sa commande, le devis reste valable 15 jours à partir de la date de transmission de la Pro-forma.

Au-delà de cette date, nous considérerons la commande comme annulée. Aucun rappel ne sera envoyé de notre part.

#### **4. Bons de commande :**

Merci de bien veiller à faire figurer les informations suivantes sur toutes commandes :

- Adresse de livraison complète (avec coordonnées téléphoniques)
- jours de fermeture et horaires de livraison
- n° de téléphone du client (pour le transporteur)
- adresse de facturation si différente de celle de livraison (et dénomination sociale)
- prix unitaire / frais de transport
- adresse email (obligatoire car nous envoyons nos factures uniquement par voie électronique)
- Nom du contact principal
- Pour tout nouveau client, merci de bien vouloir joindre un RIB et un k-bis de moins de 3 mois avec le bon de commande.

## **5. Partenariat avec des sites en ligne / Liste de plateformes à éviter**

Nous continuons à privilégier les professionnels dit traditionnels (ayant une boutique) qui peuvent également avoir une activité de vente en ligne. Si vous souhaitez vendre en ligne il vous faudra nous demander notre accord au préalable.

Par ailleurs, voici la liste des plateformes de e-commerce que nous bannissons :

- Amazon
- Rakuten (Priceminister)
- Cdiscount.com
- Rue du Commerce, EBay...

Nous n'accepterons en aucun cas de retrouver nos produits sur ces plateformes. Si cela se produisait, nous cesserons immédiatement toute collaboration avec le client concerné et en accord avec le fournisseur concerné.

## **6. Transports / Expéditions :**

Afin d'optimiser et de rationaliser la préparation des commandes, nombreux de nos fournisseurs ont décidé d'instaurer au maximum 2 jours d'expédition par semaine, à savoir : le mardi et le mercredi.

Le mercredi sous réserve d'une livraison garantie avant le week-end.

## **7. Conditions / Règlements :**

Pour les nouveaux clients, la première commande est à régler à la commande sur facture proforma.

Pour les fournisseurs travaillant sur allocation annuelle, les clients doivent régler leurs commandes systématiquement à la commande sur facture proforma.

Pour les offres issues de courtage, les clients doivent régler systématiquement à la commande sur facture proforma les commandes inférieures ou égales au minimum de quantité fixé par le fournisseur.

Les règlements s'effectuent à 45 jours fin de mois, date de facture (délai maximum autorisé par la loi "LME" du 04 août 2008), par chèque, virement ou traite.

Nous préconisons un paiement par traite directe sans acceptation à 45 jours date de facture.

Cela apporte un confort car le règlement se fait de manière automatique pour lui. Cela évite les relances clients pour les retards de paiement.

Nous envoyons une lettre de relance à chaque client concerné par un impayé.

Si les relances restent infructueuses, une procédure judiciaire par voie d'huissier sera déclenchée.

Par ailleurs, toute nouvelle commande pour un client ayant une facture échue non réglée sera bloquée.

Nous comptons sur votre vigilance pour veiller au bon respect des délais de paiement.